

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2017

<p><b>DELIBERATION N° : 20171117_11</b></p> <p><b>OBJET :</b> Dénomination de rue Secteur des Lianes</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :</p> <p style="text-align: center;"><b>01 DEC. 2017</b></p> <p>Nombre des conseillers en exercice : <b>39</b></p> <p>Présents : 28 Procuration : 5 Votants : 33 Abstention : 0 Exprimés : 33</p> <p style="text-align: right;">L'élu(e) délégué(e)</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le dix-sept novembre à dix-sept heures dix-neuf minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON - Maire</p> <p><b><u>Présents</u></b> LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; VIENNE Axel ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier.</p> <p><b><u>Représentés</u></b> MUSSARD Rose Andrée représentée par LEJOYEUX Marie-Andrée BATIFOULIER Jocelyne représentée par VIENNE Axel LEBON Marie-Jo représentée par NAZE Jean-Denis BOYER Julie représentée par LANDRY Christian RIVIERE François représenté par GUEZELLO Alin</p> <p><b><u>Absents</u></b> HOAREAU Jeannick ; FRANCOMME Brigitte ; ASSATI Marie Pierre ; PAYET Priscilla ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry.</p>
<p>Le Maire</p> <p style="text-align: center;">     <b>Christian LANDRY</b> </p>	<p>Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur PAYET Yannis, conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**Présents : 28**

**Représentés : 5**

**Pour : 33**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-** APPROUVE les dénominations proposées dans le tableau ci-après.

Secteur	Opération	Dénominations
Lianes	Opération publique de logements sociaux réalisée par la SEMAC comprenant 29 maisons de ville	<u>Pour la voie :</u> <b>Impasse THEODORE CHANU</b> En hommage à la famille propriétaire d'une des parcelles de l'opération
	Livraison: prévue au 1er semestre 2018	<u>Pour l'opération :</u> <b>Opération SCHOLASTIQUE HOAREAU</b>
	Linéaire de la voie : environ 230 ml	

**Article 2.-** AUTORISE le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

**01 DEC. 2017**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire



L'élu(e) délégué(e)

**Christian LANDRY**

Envoyé en préfecture le 01/12/2017

Reçu en préfecture le 01/12/2017

Affiché le 01/12/2017



ID : 974-219740123-20171117-DCM20171117\_11-DE